

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 NOVEMBRE 2017

Membres présents : Claude PILLOUD, Jean Michel SALLAN, Ludovic CRETIN, Georges PROST, Sabine GRILLET, Mélanie JEUNET, Christine SAILLARD, Andréanne CHENAVAS, Stéphane EPAILLY, Thierry BOZZONETTI, Marie Paule COLBACK LEITAO, Pierre MICHEL, Ludovic SEIBERT.

Absente excusée : Michelle BRAND

Secrétaire de séance : MP COLBACK LEITAO.

ORDRE DU JOUR

- *Approbation du compte rendu précédent.*
- *Compte rendu des commissions, EPCI et Syndicats.*
- *Avenant au marché de la Grande Rue.*
- *CC Grandvallière : Compétence GEMAPI au 01/01/2018 et recomposition du Conseil Communautaire.*
- *Forêt : destination des coupes 2018.*
- *Projet terrain multisport.*
- *PDIPDR : ajout de sentiers.*
- *Achat d'eau à ENTRE DEUX MONTS : tarifs.*
- *Questions diverses.*

1- Approbation du compte rendu du Conseil précédent :

Approuvé à l'unanimité, moins deux abstentions.

2- Compte rendu des commissions :

- Pierre MICHEL fait le compte rendu de la dernière réunion du SIDEC.

Election de la nouvelle Directrice Mme. Myriam NORMAND, en remplacement de Mr. MATHIEU. Le Président est toujours Mr. Gilbert BLONDEAU.

Achat de l'ancienne école aux fins d'agrandissement des locaux.

Contrôle fiscal du SIDEC : la vocation du Syndicat est de mutualiser ses services et de ce fait non soumis à la TVA. Concernant l'informatique, le contrôleur pense que les services rendus sont différents d'une commune à l'autre, donc pas de mutualisation et donc obligation de facturation avec TVA. Ce qui n'a jamais été fait. D'où un redressement de 370000 euros ! Madame BRULEBOIS, députée, a pris l'affaire en main et consultera le ministre de tutelle afin de plaider la cause du SIDEC.

Pierre MICHEL rapporte également la dernière réunion du SIEG. Il y a toujours des problèmes de cyanobactéries. Le pourcentage est moins important, mais le traitement reste indispensable. Le Président a fait appel à plusieurs cabinets, leur demandant les moyens de traitements et leurs prétentions. Il y a 4 réponses plus ou moins recevables. Le cabinet MERLIN se positionnant comme le meilleur. Le bureau se réunit le mardi 21, les décisions seront prises en réunion du Comité Syndical le 7 décembre prochain.

- Ludovic CRETIN fait le compte rendu de la dernière réunion du Site Nordique :

Le bilan financier montre un solde positif de 2814 euros.

Les badges se vendent bien.

Le Site Nordique prendra en charge l'élagage sur SAINT PIERRE et CHAUX DU DOMBIEF pour tous les chemins non communaux.

- Jean Michel SALLAN, pour la Commission des Associations, a assisté à une réunion à la Sous-Préfecture à SAINT CLAUDE, sur la sécurité lors des manifestations. Le chapiteau doit être homologué et les personnes qui le montent doivent attester du montage correct. La Sous-Préfecture doit être informée de toute manifestation 2 mois avant, ceci afin d'organiser la sécurité sur les sites de ces manifestations. Le 29 novembre prochain, une réunion avec les associations sera organisée, afin de les informer de cette nouvelle législation. Egalement de préparer la fête du village qui aura lieu les 19 et 20 mai 2018.

Toutes les associations pourraient participer à l'organisation et à l'animation de cette fête du village.

3- Avenant au marché de la Grande Rue :

L'entreprise SJE a pris en charge des travaux initialement prévus dans le marché de l'entreprise de terrassement, ce qui a diminué la facture de celle-ci d'environ 5000 euros.

Le surcoût payé à l'entreprise SJE est de 30036 euros. Cette plus-value est essentiellement due à l'aménagement du parvis de l'église . murs, escaliers et au déplacement d'une fontaine, ces travaux n'étant pas prévus au marché initial.

Plusieurs membres du Conseil, Ludovic CRETIN, Stéphane EPAILLY, Marie Paule COLBACK LEITAO... font remarquer les erreurs, les manquements du cabinet COLIN en charge du dossier, et ce, depuis le début de leur prestation. Plusieurs personnes différentes ont réalisé les plans, certaines mesures ont été mal prises, des anomalies sont apparues tout au long de la réalisation des travaux, nécessitant l'intervention de Monsieur le Maire, des réunions en urgence de la Commission des Travaux, des prises de décisions dans l'urgence afin de ne pas trop retarder les travaux.

LES MEMBRES DU CONSEIL, UNANIMEMENT, DECLARENT LEUR INSATISFACTION DES PRESTATIONS DU CABINET COLIN, et souhaitent que le Directeur de ce cabinet, lors d'un prochain Conseil, vienne donner des explications.

Le montant de ce surcoût . avenant d'environ 10% du montant du marché - est approuvé à l'unanimité.

4- Compétence GEMAPI et recomposition du Conseil Communautaire :

- Cette compétence « Gestion des Eaux en Milieu Aquatique et Prévention des Inondations » initialement communale doit être transférée à la communauté de communes la Grandvallière. Le Conseil se prononce à l'unanimité pour déléguer cette compétence de la Commune à la CC .
- Suite aux nouvelles élections de la commune de Saint Pierre, les communes membres de la CC Grandvallière doivent de nouveau délibérer sur la représentativité. Le conseil accepte à l'unanimité la proposition du bureau de la CC Grandvallière, sachant que le nombre de délégués pour notre commune reste à 3.

5- Forêt : destination des coupes 2018.

Le Conseil approuve à l'unanimité les propositions de l'ONF concernant les parcelles qui seront exploitées en 2018, ceci en conformité avec le programme d'aménagement.

6- Terrain multisport :

Le montant des devis s'élève à 53 000 euros pour le terrassement et 36 000 euros pour l'aménagement du terrain. Ce terrain se situera derrière la garderie et servira à tous les enfants et adolescents du village. Une demande de subvention est lancée, sur ces montants.

Le Conseil cherche une solution pour réduire les coûts de terrassement et approuvera les travaux en fonction du montant des subventions.

7-PDIPRD È Plan Départemental pour les Itinéraires de Randonnée

Il s'agit d'inscrire au PDIPR le chemin permettant le passage entre le Pic de l'Aigle et le chemin des Cairns, une partie du chemin le long du lac d'Ilay, et entre le lac d'Ilay et le lieu-dit " La Fromagerie ".

Le Conseil accepte à l'unanimité.

8-Achat d'eau à Entre Deux Monts : Tarifs.

La commune achète l'eau pour les habitants de " La Chèvre " à Entre Deux Monts. En 2016, le prix d'achat était de 0,72 euros et le prix de vente aux habitants était de 1,02 euros.

Cette année, suite à de gros travaux, la commune d'Entre Deux Monts augmente le prix qui passe à 1,30 euros le m³. Le Conseil se prononce à l'unanimité pour revendre l'eau au prix coûtant, et passer le montant de l'abonnement annuel à 50 euros. En effet, s'il y a des travaux à effectuer sur cette conduite, c'est à la seule charge de la commune de Chaux du Dombief.

9- Questions diverses :

- Le bail avec la société Pneu discount étant caduc, il a été décidé de signer un bail commercial devant notaire, afin de sécuriser les différentes parties. Le montant du loyer mensuel reste inchangé. Les frais de notaire seront partagés en deux, soit environ 250 euros pour la commune, et autant pour la nouvelle société. Le conseil accepte unanimement.
- Rythmes scolaires : Une nouvelle loi prévoit la possibilité de modifier les rythmes scolaires. Les parents d'élèves, consultés par les enseignants, se sont prononcés à 52% pour le retour à la semaine de 4 jours. Le Conseil de Classe, lui, a voté pour le maintien du rythme actuel, soit 4 jours et demi (6 voix pour et 1 voix contre). Le conseil a suivi le vote du Conseil de Classe et s'est prononcé pour le maintien de la semaine de 4 jours et demi (9 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre) aux motifs qu'une matinée supplémentaire est bénéfique et que l'organisation actuelle (école, garderie, cantine) fonctionne bien.
- Mélanie JEUNET donne le bilan de la garderie : Le bilan, arrêté au 31/ 08/ 2017 montre un solde positif de 2750 euros. La subvention de la commune, pour cet exercice, était de 13000 euros.
- Le conseil se prononce à l'unanimité pour un don de 1000 euros à l'école du Maître Verrier qui a effectué la rénovation des vitraux de la chapelle d'Illay, ceci de manière bénévole.
- Le prix du déneigement exécuté pour le village par David GIRARDOT restera inchangé. Il passera à 35 euros le passage pour " La Chèvre ", celui-ci étant assuré par l'entreprise ANDREY.
- Monsieur Michel LACROIX avait fait une demande de prise en charge pour la réfection d'une partie de sa cour, abîmée par des entreprises, lors de travaux communaux antérieurs. Le conseil, unanimement, refuse cette prise en charge. Le dépôt de matériels dans sa cour n'ayant pas été demandé par la commune.
- Le panneau de signalisation " sens interdit " sur la rue du stade sera inversé. Cette rue sera mise en sens unique pour la descente et non pour la montée.
- Le foot demande une amélioration de l'éclairage du stade. Une réunion avec le foot et une personne du district est prévue le 5 décembre prochain pour étudier les travaux et le financement possible.
- Les personnes de plus de 65 ans bénéficient d'un cadeau de fin d'année pris en charge par le CCAS. Il est proposé aux conseillers de reporter l'âge d'attribution de ce cadeau à 70 ans. Les personnes qui ont bénéficié de ce cadeau l'année dernière se le verront attribuer cette année et les suivantes. Les personnes qui ont eu 65 ans en 2017 devront attendre l'âge de 70 ans pour en bénéficier. Le conseil s'est prononcé pour cette proposition à 7 voix pour, 5 contre et une abstention.
- Le marquage au sol dans **le Grande Rue** n'ayant pu être complètement réalisé avant les premières neiges, **les membres du Conseil rappellent que les parties dont le revêtement est teint en ROUGE sont EXCLUSIVEMENT RESERVEES aux PIETONS . AUCUNE voiture ne peut y stationner.** Les emplacements réservés aux voitures seront marqués dès que possible.

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H.45.